



LE CERCLE DES



IMAGINATERRES
CARNET D'ESCAPADES ÉCO-POSITIVES

CHARTRE TOURISME DURABLE DES IMAGINATERRES
Parc naturel régional des Landes de Gascogne et son
Ecodestination

Liberté, Fraternité, Responsabilité



Le Parc des Landes de Gascogne et les Offices de Tourisme de l'Ecodestination vous accompagnent pour un tourisme durable.

Un projet fédérateur d'écotourisme

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne et ses partenaires du territoire de l'Ecodestination se sont donnés comme ambition de confirmer le positionnement du territoire sur l'écotourisme, grâce à la qualification de l'offre touristique autour des valeurs du territoire.

Les Offices de Tourisme du Teich, du cœur du Bassin, du Val de l'Eyre, du Sud Gronde, du Pays Bazadais, du Pays Morcenais, des Landes d'Armagnac et la Communauté de communes de Cœur Haute Lande et le Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'engagent auprès de vous pour préserver et transmettre notre patrimoine aux générations futures.

Préserver le patrimoine, placer l'humain au cœur de l'accueil, innover, coopérer, sont les atouts gagnants de notre modèle de tourisme. Le Parc agit auprès des acteurs locaux et des porteurs de projets pour partager ce choix de tourisme et en faire une réelle valeur ajoutée pour l'économie locale.

- *Vous exercez une activité touristique sur le territoire du Parc naturel régional des Landes de Gascogne et de l'Ecodestination ;*
- *Vous êtes sensible aux richesses patrimoniales du territoire et aux valeurs des Parcs naturels ;*
- *Vous souhaitez améliorer la gestion de votre activité au regard des enjeux du développement durable ;*
- *Vous souhaitez sensibiliser vos clientèles à voyager autrement.*

Le Parc des Landes de Gascogne et les Offices de Tourisme du territoire de l'Ecodestination s'engagent avec vous.

En signant la charte, vous devenez un acteur partenaire et ambassadeur de cette démarche.

La Charte de Tourisme durable des Imaginaterres

Le cercle des Imaginaterres crée en 2018, s'inscrit dans la démarche écotouristique menée par Le Parc depuis 2006. La Charte tourisme durable des Imaginaterres a pour objectifs de qualifier et valoriser le positionnement du territoire.

Cette charte traduit les **valeurs du Parc** et les **principes du développement durable du tourisme** qui fondent l'identité du « cercle des Imaginaterres » :

- *Bien connaître son territoire, savoir le valoriser et s'impliquer dans la vie locale ;*
- *Avoir une consommation responsable et respectueuse de l'environnement ;*
- *Bien intégrer le paysage dans son environnement et utiliser des matériaux locaux pour de l'écoconstruction ;*
- *Pouvoir accueillir tous les publics, les familles avec enfants en bas âge, les personnes en situation d'handicap, les défavorisés ;*
- *Savoir favoriser et préserver la biodiversité,*
- *Garantir une bonne gestion environnementale de son établissement : eau, énergie, déchet ;*
- *Sensibiliser sa clientèle aux écogestes ;*
- *Professionnaliser et sensibiliser son personnel, ses fournisseurs à une démarche responsable.*

Une trentaine de critères pour les traduire en engagements concrets :

- Conformité avec la **réglementation**,
- Vigilance sur les **nuisances** sonores, olfactives, visuelles,
- Être dans le **périmètre géographique** de l'Ecodestination,
- Le respect d'une bonne **intégration paysagère** et l'utilisation de **matériaux locaux**,
- **Énergie** : diagnostic, chauffage, éclairage, isolation, électroménager,
- **Eau** : gestion, gaspillage, économie, traitement piscine,
- **Déchets** : tri, compost ; recyclage, limiter sa production,
- **Achat alimentation** : produits locaux, production personnelle, bio, AOP, commerce équitable,
- **Accueil pour tous** : ANCV, tarifs privilégiés, aménagements handicap,
- **Produits entretien** : produits naturels, écolabellisés,
- **Accueil biodiversité** : aménagement faune, espace vert, permaculture, essences locales,
- **Connaissance et valorisation du territoire** : point accueil, conseils sur les activités, les services de proximité, les bons plans, les bonnes adresses,
- **Mobilité** : proposer des alternatives à la voiture,
- **Communication** sur les **écogestes et les éco attitudes**, un **positionnement affiché** sur ses supports de communication,
- Communication sur son **appartenance au réseau des Imaginaterres et Ecodestination**,
- Une **signalétique** conforme à la réglementation,
- Sensibilisation de son **personnel et de ses fournisseurs**,
- Participation aux journées du **Plan local de professionnalisation du Parc**.

Une reconnaissance des acteurs engagés

La charte fédère un réseau d'acteurs, qui partagent la même philosophie d'un autre tourisme plus proche des valeurs du territoire et respectant l'environnement.

Les signataires s'engagent à préserver et promouvoir leur territoire. Le réseau se nomme le **Cercle des Imaginaterres**. Chaque membre reçoit un diplôme et a le droit d'utiliser le logo « Parc » et « Imaginaterre » sur ses supports de communication pour valoriser sa démarche.

Un suivi organisé

Au bout d'une année, un rendez-vous sera organisé pour constater les évolutions et les progressions des prestataires. Un bilan à 3 ans sera réalisé pour s'assurer que les engagements sont bien tenus.

Les engagements du Parc et de vos offices de tourisme

La charte est un partenariat avec le Parc, l'Office Tourisme référent et le prestataire. C'est un travail de collaboration avec tous les Offices de Tourisme de l'Ecodestination.

- **Accompagnement :**
 - Accompagnement individuel dans le montage de votre plan d'actions grâce à un cadre stratégique et un positionnement personnalisé de votre offre ;
 - Accompagnement collectif grâce à l'effet « réseau » des prestataires engagés dans les démarches responsables ;
- **Panel d'outils complémentaires :**
 - Formations, journées découverte : connaissance du patrimoine et du territoire, interprétation et médiation de son environnement, marketing opérationnel.
 - Des ateliers dédiés.
- **Outils de passage à l'action :**
 - Informations pratiques sur divers thèmes liés à la gestion environnementale de votre établissement ;
 - Outils de sensibilisation des clientèles ;
- **Partage d'expériences :**
 - Site professionnel dédié ;
 - Réunions de réflexion et des séminaires ;
 - Voyage d'étude ;
- **Communication :** visuels spécifiques (logo, ...), relai promotionnel spécifique sur les supports de communication.

Votre engagement

- Répondre aux **critères d'engagement requis**.
- Tout mettre en œuvre pour **atteindre les objectifs de votre « contrat de progrès »** pour une période de 3 ans. A l'issue de cette période, une vérification des engagements est organisée avant le renouvellement.
- **Participer au moins à une journée de formation** et de découverte par an.
- **Partager vos expériences** avec les autres prestataires du territoire et avec votre clientèle.
- **Transmettre** régulièrement des données d'observation de votre activité au référent tourisme du Parc
- **Communiquer sur la charte et son engagement** à travers leurs supports de communication pour valoriser le réseau d'acteurs engagés.

Communication et outils

Cette charte n'est ni un label et ni une marque. C'est une **reconnaissance des prestataires touristiques engagés dans une démarche vertueuse**.

L'acteur s'engage à communiquer sur son implication dans la Charte, à travers l'utilisation du logo mis à sa disposition, sur ses moyens de communication (sur les flyers, sur internet, sur des signatures mail, sur place...).

Fait à Belin- Beliet
Le

La structure touristique,

Le Président du Parc
naturel régional des
Landes de Gascogne,

Vincent DEDIEU